



AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 261** intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

Ledit règlement a pour objet de remplacer le règlement 410 actuellement en vigueur concernant la démolition d'immeubles.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **14^{ième} jour** du mois de **septembre** de l'an **2016**.

Julie Lamarche, OMA
Greffière adjointe